

Accord sur l'utilisation des appareils pour élève

Le présent accord régit l'utilisation par les élèves du matériel technologique fourni par PGcps et remplace tout accord antérieur. Les élèves sont tenus de respecter les conditions du présent contrat d'utilisation. Veuillez parapher chaque section du présent accord pour indiquer que vous en avez pris connaissance, puis signer ci-dessous pour accepter la responsabilité de respecter cette politique.

Tous les élèves inscrits dans les Écoles publiques du comté de Prince George ("PGcps") auront avoir accès à un appareil informatique (tel qu'un Chromebook, un ordinateur portable, une tablette, un iPad ou une liseuse électronique) et un adaptateur électrique pour soutenir leur apprentissage. Les appareils et accessoires utilisés par les élèves sont la propriété des Écoles publiques du comté de Prince George et sont prêtés à l'élève. Des frais peuvent être imposés à tout élève qui perd ou endommage un appareil fourni par PGcps à la maison ou à l'école, comme indiqué ci-dessous.

L'utilisation de l'appareil informatique est un privilège et non un droit. Toutes les actions sont soumises à l'examen de PGcps et peuvent être surveillées, enregistrées et archivées. Tous les utilisateurs sont tenus de respecter la [Procédure Administrative 0700, Directives d'utilisation acceptables des services de technologie de l'information](#). PGcps se réserve le droit exclusif de possession de cet appareil. Une utilisation inappropriée entraînera la perte des privilèges et fera l'objet d'une action disciplinaire à la discrétion du/de la directeur (trice) du bâtiment. Sur demande, tous les élèves sont tenus de présenter tous les appareils qui leur ont été attribués afin de s'assurer que ceux-ci restent en leur possession et fonctionnent correctement. Ce processus sera mené chaque année à l'échelle du district afin de vérifier l'exactitude des données contenues dans le système de gestion des actifs, la plateforme numérique utilisée pour comptabiliser et gérer les appareils technologiques (actifs) de PGcps.

Modèles d'utilisation des appareils

Au sein du PGcps, il existe deux modèles principaux d'utilisation des appareils par les élèves : (1) Emprunt à domicile et (2) Utilisation à l'école uniquement. Le directeur de chaque école déterminera le modèle à suivre pour son établissement.

- **Appareil à emporter à domicile :** Les élèves se voient attribuer un appareil qu'ils peuvent emporter chez eux pour l'utiliser à l'école et en dehors de l'école.
- **Appareil réservé à l'usage scolaire :** Les élèves utilisent ces appareils uniquement à l'école. Ce modèle comprend également une option de prêt scolaire permettant aux familles de demander à emporter chez elles un appareil destiné à un usage scolaire uniquement. Ces demandes doivent être approuvées par écrit par l'administration de l'école.

Utilisation sûre, responsable et appropriée (s'applique à tous les modèles d'utilisation des appareils)

Les élèves sont responsables de ce qui suit afin de s'assurer que l'appareil fourni par l'école est prêt chaque jour, utilisé de manière appropriée et restitué sur demande, quel que soit le modèle d'utilisation de l'appareil :

- Assurez-vous que l'appareil qui leur a été attribué est prêt à être utilisé. Cela implique notamment de recharger l'appareil selon les besoins pour leurs activités d'apprentissage quotidiennes.
- Vous êtes responsable de l'appareil et de tous les accessoires qui l'accompagnent jusqu'à ce qu'il soit retourné conformément aux instructions. Cette responsabilité s'étend à tous les endroits où l'appareil peut se trouver, y compris à l'intérieur du bâtiment scolaire, pendant le transport et à domicile, le cas échéant.
- À la fin de la journée scolaire, veuillez rapporter l'appareil à l'endroit désigné (par exemple, le chariot de recharge, le rangement attribué), sauf si un élève a été explicitement autorisé à emporter l'appareil chez lui.
- Rendez tous les appareils, qu'ils soient destinés à être emportés à la maison ou à être utilisés uniquement à l'école, à la fin de l'année scolaire.
- L'élève sera tenu responsable de l'utilisation prudente et de la protection du matériel qui lui est attribué.
- Les appareils sont fournis à des fins pédagogiques et pour des activités scolaires uniquement.
- Ne modifiez pas la structure physique de l'appareil. Cela comprend, sans s'y limiter, le retrait ou la modification des touches, du pavé tactile, du cache de l'écran ou du boîtier en plastique. Ne pas endommager l'appareil en écrivant dessus, en le gravant, en y collant des autocollants ou en retirant le boîtier.
- N'essayez pas d'installer ou d'exécuter un système d'exploitation ou des extensions autres que ceux approuvés par PGCPS sur l'appareil.
- Renvoyer les appareils en bon état, à la demande d'un responsable de l'établissement scolaire.
- N'utilisez pas les appareils informatiques pour attaquer, importuner, harceler ou intimider d'autres personnes à titre personnel. Toute activité de ce type sera signalée aux autorités locales, nationales ou fédérales compétentes, et les conséquences appropriées seront suivies comme indiqué dans les [Directives d'utilisation acceptable](#) et le [Manuel des droits et responsabilités de l'étudiant](#).
- Obtenez le consentement des participants avant de prendre des photos, d'enregistrer du son ou de filmer.
- Les élèves doivent être conscients de leur sécurité personnelle lorsqu'ils sont en ligne et prendre les mesures appropriées pour assurer leur sécurité.
- Préserver la confidentialité des informations personnelles telles que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, les mots de passe de compte, les numéros de sécurité sociale, et respecter la même confidentialité pour les autres.
- Utilisez uniquement les comptes et mots de passe autorisés par PGCPS.
- Vous devez respecter et vous conformer à tout moment aux lois sur le droit d'auteur et aux droits de propriété intellectuelle d'autrui.
- Considérez que les fichiers et informations consultés, téléchargés, stockés ou transférés sur les appareils de PGCPS ne sont pas confidentiels.

Les élèves doivent passer en revue les règles relatives à une [utilisation des appareils](#) qui est sûre, responsable et appropriée avec leur enseignant avant d'utiliser un appareil de PGCPS.

Pour plus de détails, consultez les politiques et procédures pertinentes :

- [Utilisation des médias sociaux par les élèves dans les écoles - AP 5180](#)
- [Brimade, Harcèlement ou Intimidation - AP 5143](#)
- [Manuel des droits et responsabilités de l'élève -Section 10](#)

Dommmages causés par les élèves et les frais

Incidents Couverts

Les élèves ne sont pas responsables des défauts mécaniques qui ne leur sont pas imputables. Toutefois, les élèves doivent signaler immédiatement toute panne mécanique au personnel d'assistance technique de l'école. Un appareil de remplacement sera fourni pendant la réparation de l'appareil attribué.

Si un appareil est volé à l'école, l'élève doit en informer à la fois l'administration de l'école et le service de sécurité de PGCPs, conformément aux procédures de l'école. En cas de vol hors de l'école, la famille doit faire un rapport à la police et fournir une copie du rapport à l'administration de l'école. Un appareil de prêt sera fourni, s'il est disponible.

En cas de vol d'un appareil, les élèves doivent signaler le vol et fournir une copie du rapport des services de sécurité de PGCPs ou du rapport de police attestant que le vol n'est pas dû à une négligence. Les incidents répétés feront l'objet d'une enquête et, si une négligence est constatée, l'étudiant sera tenu de payer les frais associés (conformément au barème des frais).

Incidents Non Couverts

Les élèves qui ne parviennent pas à retrouver leur appareil et/ou leurs accessoires périphériques, tels qu'un adaptateur secteur, devront s'acquitter du coût de remplacement des articles perdus. Un appareil de remplacement sera délivré une fois la franchise payée.

Si un appareil est endommagé ou perdu en raison d'un mauvais entretien (tel que déterminé par observation, le type de dommage ou une enquête menée par le personnel de l'école), les familles seront informées de l'incident et des frais associés.

Une structure tarifaire à plusieurs niveaux sera utilisée pour attribuer les frais liés aux pièces endommagées et/ou manquantes sur les appareils des élèves. Les élèves inscrits à des programmes spécialisés peuvent se voir attribuer un appareil différent afin de répondre aux exigences du programme. Les appareils spécialisés, tels que les iPad Pro, les ordinateurs portables Dell, les Macbook et autres appareils spécialisés, seront facturés pour les dommages subis selon les tarifs échelonnés du programme de réparation et de remplacement des appareils spécialisés. La structure tarifaire à plusieurs niveaux sera mise à jour chaque année, en fonction de la valeur marchande des appareils et des pièces associées.

Consultez la structure actuelle des frais liés aux dommages par niveau sur [cette page Web](#).

Le paiement pour tout incident doit être effectué en ligne via MySchoolBucks à l'aide d'une carte de débit/crédit ou par mandat postal libellé à l'ordre de « Prince George's County Public Schools » dans l'année civile au cours de laquelle les frais ont été évalués. Présentez ce reçu comme preuve de paiement à l'administration de l'école pour recevoir l'appareil de remplacement. Les remboursements peuvent être demandés pour les appareils perdus/volés retrouvés dans les 30 jours. Aucun argent liquide ou chèque ne sera accepté à l'école.

Les employés des Écoles publiques du comté de Prince George se réservent le droit d'inspecter régulièrement et au hasard tout appareil informatique afin de vérifier qu'il est utilisé de manière appropriée, comme indiqué dans le présent accord. Cela comprend, sans s'y limiter, l'historique du navigateur, les courriels, les médias ou

les documents consultés, téléchargés ou créés. En outre, les parents ou les tuteurs légaux peuvent recevoir le nom de connexion et le mot de passe de l'élève afin de pouvoir contrôler son utilisation.

À la demande, je renverrai l'appareil en bon état de fonctionnement à la date prévue avant la fin de l'année ou la dernière date d'inscription de l'élève.

En acceptant l'attribution de cet équipement, l'élève et le parent/tuteur reconnaissent avoir lu et accepté les conditions énoncées dans cet accord d'utilisation des appareils pour élèves et toutes les procédures administratives référencées.

Tous les élèves seront tenus responsables de l'utilisation et de la protection minutieuses de tout équipement qui leur est attribué, tel qu'enregistré dans le système de gestion des actifs de PGCP.

Étiquette d'identification de l'appareil attribué à l'élève

Étiquette de service de l'appareil attribué à l'élève

Description de l'article/Modèle/Type